



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

**Objet : Affectation du
résultat – Budget
COMMUNAL – M57**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/2025

N°3

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emille, RADURIAU Linda, 3e adjointe
Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, GIMENO Michel, FIGAROL
Gérard

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉ :

M. MITTENAERE Johnny
Mr BOUCHET Joël

Secrétaire de séance :

Madame RADURIAU Linda a été élu secrétaire de séance.

Le compte administratif 2024 de la commune ayant été adopté à l'unanimité ce jour, Madame le Maire indique au Conseil qu'il convient de décider, en application de l'instruction M57 de l'affectation de l'excédent de fonctionnement et d'investissement.

Mme le Maire propose les excédents dans leur section respective.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 soit 125 240,58 €

DECIDE d'affecter le déficit d'investissement de l'exercice 2024 soit 63 372,71 €

FONCTIONNEMENT	
002 Excédent antérieur reporté	125 240,58 €
INVESTISSEMENT	
001 Déficit antérieur reporté	63 372,71 €

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 034-213400534-20250619-2025_06_19_03-DE

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



La Maire
Sylvie TOLUAFF



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr